

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Charmeil s'est réuni le 1^{er} mars 2017, sous la présidence de Monsieur Franck GONZALES, Maire.

Le Conseil Municipal procède à l'étude des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

RETRAIT DE LA DELIBERATION RELATIVE A L'ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME PAR LA COMMUNE DE CHARMEIL : Monsieur le Maire fait part du courrier en date du 20 janvier 2017 de Madame le Sous-Préfet de Vichy demandant au Conseil Municipal de rapporter la délibération arrêtant son Plan Local d'Urbanisme (PLU), prise lors de sa séance du 10 janvier 2017. En effet Madame le Sous-Préfet précise que Vichy Communauté est devenue seule compétente en matière de PLU, depuis sa fusion avec la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise au 1^{er} janvier 2017 : l'article L 5211-47-III du Code Général des Collectivités Territoriales stipule « que les compétences transférées par les communes aux EPCI existants avant la fusion, à titre obligatoire, sont exercées par le nouvel EPCI sur l'ensemble de son périmètre ». Or, par arrêté préfectoral du 3 novembre 2014, la CC de la Montagne Bourbonnaise avait modifié ses statuts et intégré la compétence PLU. Monsieur le Maire précise par ailleurs que par courrier en date du 20 décembre 2016, reçu en mairie le 6 janvier 2017, Madame le Sous-Préfet nous informait que le projet de Loi Egalité et Citoyenneté prévoyant une période transitoire pendant laquelle la compétence PLU pouvait être territorialisée, se trouvait en nouvelle lecture au Sénat et qu'elle devait être adoptée définitivement par les députés avant la fin du mois de décembre 2016 et que ce n'était qu'à l'issue de cette adoption définitive, que le nouvel EPCI pourrait en tirer les conséquences pour ce qui concernait la compétence urbanisme. Aujourd'hui, Vichy Communauté se substitue de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la modification de son périmètre, elle est donc la seule à pouvoir arrêter le projet de PLU. Après délibération, le Conseil Municipal prend acte des éléments sus-mentionnés et accepte, par 8 voix pour, 4 abstentions (Mmes Evelyne Sroussi, Claudie Deyieux, MM Frédéric Séaut, Pierre Mavel) le retrait de ladite délibération. Monsieur le Maire précise qu'il se rapprochera des services de Vichy Communauté pour leur demander de bien vouloir inscrire l'arrêt du PLU à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Communautaire.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRET A USAGE A MONSIEUR JEAN-MICHEL SAINT-ANDRE : Par 11 voix pour, une abstention (M De Col), le Conseil Municipal accepte de renouveler le contrat d'entretien des parcelles AA 26 et AA 29 jouxtant la zone de l'aéroport, le long de la RD6, pour un an, à titre gratuit, à M Jean-Michel Saint-André.

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE USINE DE FABRICATION DE PRODUITS COSMETIQUES : A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'exploitation d'une usine de fabrication de produits cosmétiques sur le territoire de la commune de Creuzier-le-Vieux, par la Société Cosmétique Active Production.

DIVERS :

- M le Maire donne lecture du courrier de Mme Hélène Collombat qui souhaiterait que la commune reprenne les tranches 2, 3 et A de son lotissement des Chassaings. Après

débat, le Conseil Municipal (à l'unanimité, hormis M Séaut qui ne peut être « juge et partie » dans cette affaire, puisque étant membre du syndic de copropriété) décide de maintenir son engagement adopté par l'Assemblée lors de sa réunion du 21 octobre 2015, à savoir de ne reprendre lesdites voies qu'une fois la dernière maison terminée. En effet, suite à la reprise de la 1^{ère} tranche, il a été constaté une détérioration du rond-point, occasionné par le passage fréquent des camions.

- Suite à la réunion qui a eu lieu récemment sur l'action municipale et notamment sur la volonté de chaque membre du conseil de développer un thème parmi une liste proposée, Mme Moulin suggère de recevoir les nouveaux habitants arrivés en 2016 sur la Commune, lors d'une manifestation qui aura lieu à la salle Récréactiv', le 31 mars à 19 heures.
- M le Maire fait part au conseil de l'organisation par la Préfecture d'une réunion publique programmée à Vichy, au Pôle Lardy, le 14 mars 2017 à 17 h 15, afin de présenter la variante retenue pour le contournement Nord-Ouest. Il invite le Conseil Municipal à participer activement à cette réunion.